Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201119-20200169-DE

20200169

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

SOUS-DOMAINE :
INTERCOMMUNALITE

OBJET :
Création de la Commission Economie

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 novembre 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER, Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à Bernard PECH.

Excusés : Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035865-20201119-20200169-DE

20200169

Monsieur le Président rappelle que la CCCLA peut attribuer des subventions directes aux entreprises dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Les demandes adressées dans ce cadre font l'objet de l'avis de la commission Economie. Il précise que depuis le 1er janvier 2020, la CCCLA a reçu 4 dossiers et qu'il convient donc de nommer les membres de la commission Economie afin d'étudier ces derniers.

Monsieur le Président indique que conformément au chapitre 4 -Organisation des commissions intercommunales-du règlement intérieur approuvé par délibération n°202000150 du conseil communautaire en date du 16 septembre 2020, les commissions intercommunales sont créées par délibération du conseil communautaire au regard des compétences exercées par la Communauté de Communes.
Ces commissions peuvent être permanentes ou thématiques (limitées à l'étude d'affaires spécifiques).

Il rappelle que le conseil communautaire fixe le nombre de commissions, le nombre de membres siégeant dans chaque commission, désigne les membres qui y siègeront.
Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'y renoncer.
Les membres des commissions sont désignés parmi les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de créer la commission permanente Economie, de fixer le nombre de membres et de désigner ces derniers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer la commission permanente Economie.

FIXE à 10 le nombre de membres siégeant dans cette commission.

DECIDE, à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déroger au scrutin secret.

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ci-après à la Commission Economie :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Membre représenté
Monsieur	GREFFIER	Philippe	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	MAUGARD	Patrick	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	BONDOUY	Guy	Délégué	Titulaire	SAINT MARTIN LALANDE
Monsieur	PRADEL	Christophe	Délégué	Titulaire	MONTFERRAND
Monsieur	BATIGNE	Robert	Délégué	Titulaire	SALLES SUR L'HERS
Monsieur	TERRISSON	Gilles	Délégué	Titulaire	MONTMAUR
Monsieur	MAERTEN	Didier	Délégué	Titulaire	SOUILHANELS
Monsieur	DE LA CASA	Javier	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	GLEIZES	Jean-François	Délégué	Titulaire	GOURVIEILLE
Monsieur	ANTOINE	Hervé	Délégué	Titulaire	VILLENEUVE LA COMPTAL

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201119-20200169-DE